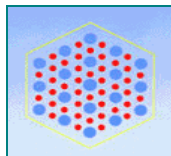


## Association de Science Régionale De Langue Française



XLème Colloque de l'ASRDLF

Convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen

Les politiques régionales à l'épreuve des faits

Bruxelles – 1, 2 et 3 Septembre 2004

### LA REVISION DE LA POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE APRES 2006 : ETAT DU DEBAT, ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA REGION WALLONNE

Florence HENNART\*  
Attachée  
Ministère de la Région Wallonne, Direction  
de la Politique Economique  
Jambes  
f.hennart@mrw.wallonie.be

\* Le contenu de cet article n'engage que l'auteur, et ne constitue pas une position officielle de la Région Wallonne.

#### **Résumé :**

Cette contribution s'inscrit dans le cœur de la réflexion actuellement en cours sur l'avenir de la politique régionale européenne, elle présente l'état actuel du débat et illustre les enjeux posés au travers du cas concret de la Région Wallonne. Elle pose les premiers jalons d'une réflexion qui devra être développée au cours des années à venir dans la perspective de l'ouverture de la nouvelle programmation.

**Mots clés :** politique régionale, fonds structurels, convergence, compétitivité

**Classification :** session A6

## **LA REVISION DE LA POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE APRES 2006 : ETAT DU DEBAT, ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA REGION WALLONNE**

### **INTRODUCTION**

Dès janvier 2002, la Commission européenne a initié le débat sur le futur de la politique régionale ; celui-ci a abouti à la publication, en février 2004, du troisième rapport sur la cohésion économique et sociale qui présente les propositions de la Commission pour la période de programmation 2007-2013. Ces propositions ont été formalisées dans des projets de règlements publiés en juillet 2004, qui feront dans les mois à venir l'objet d'une négociation entre Etats membres.

Faisant face aux défis posés par la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, la Commission a souhaité un renforcement de la contribution de l'ensemble de ses politiques aux objectifs de Lisbonne, notamment la politique de cohésion, ainsi qu'un renforcement de ses politiques de compétitivité (politiques d'entreprise, de R&D, de formation, réseaux transeuropéens,...). Le débat sur la réforme de la politique de cohésion s'inscrit donc de manière plus générale au cœur du débat sur les orientations politiques et budgétaires de l'Union pour la période 2007-2013, dans le contexte de l'élargissement.

Dans un premier temps, la présente contribution synthétise les propositions de la Commission et identifie les questions clés du débat. Ces propositions ne sont pas exposées dans le détail, l'attention étant principalement focalisée sur les objectifs et règles générales d'intervention, et non sur les aspects de mise en œuvre. Dans la seconde partie est abordée la situation de la Wallonie au regard de ces propositions et de son positionnement compétitif.

### **I. LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION POUR UNE POLITIQUE REGIONALE REFORMEE ET LES CLES DU DEBAT**

#### **1. Priorités stratégiques et architecture de la politique de cohésion**

Selon la proposition de la Commission, la politique de cohésion doit contribuer à la réalisation des objectifs communautaires fixés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, complétée dans son volet environnemental par le Conseil de Göteborg. A cette fin, les interventions seront ciblées sur un nombre limité de thèmes prioritaires, pour lesquels une réelle valeur ajoutée communautaire peut être dégagée ; il s'agit des thèmes suivants : innovation et économie de la connaissance, environnement et prévention des risques, accessibilité et services d'intérêt économique général, plein emploi, amélioration de la qualité et de la productivité au travail, promotion de l'inclusion sociale.

L'intégration des objectifs de Lisbonne au niveau des priorités de la politique régionale constitue certainement un élément positif qui permettra de renforcer sa contribution aux objectifs de compétitivité régionale, en permettant une plus grande appropriation des objectifs de Lisbonne au niveau des Etats membres et de leurs régions.

Sur un plan pratique, il est proposé que le Conseil adopte un document stratégique global définissant les priorités stratégiques communautaires. Sur cette base, les Etats membres devront à leur tour élaborer un cadre de référence stratégique national définissant leurs priorités nationales et régionales, qui seront ensuite déclinées dans les différents programmes opérationnels. Un suivi annuel de la mise en œuvre de ces priorités sera réalisé par le Conseil, sur base d'un rapport annuel des Etats membres et de la Commission, conjointement au suivi des Grandes orientations de politique économique (GOPE), de la stratégie européenne sur l'emploi et de la stratégie européenne sur le marché intérieur.

Si ces propositions s'inscrivent clairement dans la volonté de la Commission de renforcer la cohérence entre politiques communautaires et d'opérer dorénavant un suivi plus stratégique qu'opérationnel de la politique régionale, celles-ci vont néanmoins à l'encontre du principe de décentralisation, et soulèvent des questions d'ordre organisationnel pour les pays, dont la Belgique, où la mise en œuvre de la politique régionale est dans les mains des régions.

Sur le plan du contenu de la politique de cohésion, la Commission propose une architecture en trois axes.

1. Un axe convergence (correspondant à l'Objectif 1 actuel) qui visera le soutien de la croissance et de la création d'emploi dans les Etats membres et les régions les moins développés.

Cet axe visera les régions en retard de développement, les régions dites « victimes de l'effet statistique » (c'est-à-dire les régions se situant sous le seuil d'éligibilité par référence à la moyenne des quinze, mais au-dessus de celui-ci par référence à la moyenne des vingt-cinq), et les pays de la cohésion.

Les interventions seront ciblées sur l'amélioration des conditions de croissance et des facteurs de convergence, et se feront par le biais de trois fonds : le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion. Elles seront majoritairement orientées vers les nouveaux Etats membres.

2. Un axe compétitivité régionale et emploi (correspondant aux Objectifs 2 et 3 actuels) qui visera l'anticipation et l'encouragement du changement.

Cet axe visera l'ensemble des régions qui ne bénéficieront pas des interventions au titre de la convergence. Une double approche sera adoptée pour ces interventions :

- d'une part seront financés par le FEDER des programmes régionaux visant à anticiper et promouvoir le changement économique dans les zones industrielles, urbaines et rurales en renforçant leur compétitivité et leur attractivité. Une attention particulière sera accordée aux régions perdant leur éligibilité à l'Objectif 1 (régions dites en « Phasing in ») ;
- d'autre part seront financés par le FSE des programmes nationaux s'inscrivant dans la stratégie européenne pour l'emploi.

3. Un axe de coopération territoriale européenne (correspondant à l'actuelle initiative communautaire INTERREG) qui portera sur la promotion d'un développement harmonieux et équilibré du territoire de l'Union.

L'actuelle initiative communautaire INTERREG deviendra donc un axe à part entière de la politique de cohésion réformée, couvrant la coopération transfrontalière et transnationale. Cet axe sera financé par le FEDER.

Les actions spécifiques à prévoir en matière de politique urbaine et de coopération interrégionale devront être intégrées dans les programmes régionaux.

Il faut enfin signaler différentes propositions de la Commission s'inscrivant dans la logique de simplification de la programmation : programmes monofonds, gestion par axe, abandon du complément de programmation. Il faut souligner que si l'approche monofonds peut apparaître positive en termes de simplification, elle risque de complexifier encore davantage la coordination entre fonds (FEDER et FSE) et la recherche de synergies.

A noter que les actions cofinancées par le FEOGA en matière de développement rural seront désormais reprises sous la ligne budgétaire « Conservation et gestion des ressources naturelles », et donc regroupées avec la Politique Agricole Commune.

## 2. Eligibilité des régions

Les conditions d'éligibilité des régions européennes au titre des objectifs convergence et compétitivité régionale et emploi peuvent être synthétisées comme suit :

Tableau n°1 : Critères d'éligibilité

<b>Objectifs</b>	<b>Niveau</b>	<b>Conditions</b>
<b>Convergence</b>		
Convergence	Régions NUTS II	Dont le PIB par habitant < 75 % moyenne UE25
Phasing Out stat	Régions NUTS II	Dont le PIB par habitant < 75 % moyenne UE15 et > 75 % moyenne UE25
Cohésion	Etats membres	Dont le PIB par habitant < 90 % moyenne UE25
Régions Ultrapériphériques	Régions	Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion, Açores, Madère, Iles Canaries
<b>Compétitivité &amp; emploi</b>		
Phasing in – FEDER	Régions NUTS II	Eligibles à l'Objectif 1 2000-2006, mais ne remplissant pas les conditions d'éligibilité à l'axe convergence
Programmes régionaux – FEDER	Régions NUTS I ou NUTS II	Toutes les régions non éligibles à l'axe convergence ou au Phasing in
Programmes nationaux – FSE		Toutes les régions non éligibles à l'axe convergence Une partie des programmes sera consacrée aux régions Phasing in
<b>Coopération</b>	Régions	Régions frontalières et grands espaces transnationaux

Source : Commission européenne

L'éligibilité des régions et Etats membres au titre de l'axe convergence et du Phasing in sera déterminée sur base des données de PIB disponibles fin 2005, vraisemblablement la moyenne des années 2001 à 2003, les régions non couvertes étant éligibles au deuxième axe.

Pour les programmes régionaux de l'axe compétitivité régionale et emploi, les Etats membres devront communiquer préalablement la liste des régions NUTS I ou NUTS II pour lesquelles un programme sera présenté. Le système de microzonage actuellement utilisé pour l'Objectif 2 serait donc abandonné, ce qui constitue certainement un élément positif en termes de simplification et d'efficacité des actions, mais nécessitera des modalités appropriées de concentration des moyens de manière à atteindre une masse critique suffisante.

Sur base des données actuellement disponibles (données de PIB par habitant pour la période 1999-2001), la couverture territoriale qui résulterait des propositions de la Commission est synthétisée au tableau ci-dessous. Au niveau de la cohésion, seront couverts la Grèce, le Portugal ainsi que les nouveaux pays membres.

Tableau n°2 : Couverture du territoire de l'Union par les différents types de programmes

2007-2013		UE 15	UE 10	UE 25
<b>Convergence régionale</b>	Nombre de régions	33	36	69
	Population (milliers)	53.976	69.086	123.062
<b>Phasing out statistique</b>	Nombre de régions	17	1	18
	Population (milliers)	18.750	393	19.143
<b>Phasing in</b>	Nombre de régions	13	1	14
	Population (milliers)	15.164	2.830	17.994
<b>Compétitivité régionale (hors PI)</b>	Nombre de régions	150	3	153
	Population (milliers)	291.714	2.477	294.191

Source : Commission européenne, EUROSTAT, calculs propres.

Au niveau des quinze, l'objectif de convergence régionale ne couvrirait plus que 14,2 % de la population (contre 22,3 % actuellement), les régions des nouveaux Etats membres étant presque toutes éligibles à cet objectif. Par contre, au niveau de la compétitivité régionale, la couverture des quinze serait beaucoup plus large qu'actuellement (18 % de la population des quinze sont actuellement couverts par l'Objectif 2).

Dix-huit régions européennes seraient concernées par le Phasing out statistique, dont deux en Wallonie (Hainaut et Namur, nous y reviendrons plus loin), et Malte. Le Phasing in concernerait 14 régions, dont une hongroise. Au niveau des dix nouveaux Etats membres, il faut encore relever trois régions qui bénéficieraient des programmes de compétitivité régionale et d'emploi, il s'agit de régions capitales.

### 3. Budget

Les propositions budgétaires de la Commission pour la politique de cohésion sont synthétisées au tableau n° 3. Le budget global proposé se monte à 336,2 milliards d'Euros (prix de 2004), qui serait réparti à 52 % dans les quinze, 41 % dans les dix nouveaux Etats membres, le solde étant réservé à la Roumanie et à la Bulgarie dont l'adhésion est programmée pour 2007, et a d'ores et déjà été intégrée dans les propositions de la Commission.

Cette enveloppe globale représente sur la période 0,41 % du Revenu national brut (RNB) communautaire, l'ensemble du budget se montant à 1,26 % du RNB en termes de crédits d'engagement, ce qui correspond à 1,14 % du RNB en termes de crédits de paiement. Un tableau de synthèse est repris en annexe.

L'objectif de concentration sur les régions en retard de développement est rencontré au travers de la concentration sur l'axe convergence de 78,5 % du budget contre 72 % actuellement. L'axe compétitivité régionale et emploi représenterait 17,22 % des moyens contre 22 % actuellement, et ce malgré une couverture géographique plus étendue du volet compétitivité régionale.

Tableau n°3 : Engagements totaux Fonds structurels et Fonds de cohésion 2007-2013

Millions d'Euros, Prix de 2004	2007-2013	%
<b>Engagements totaux</b>	<b>336.194</b>	<b>100,00</b>
<b>Axe Convergence</b>	<b>264.047</b>	78,54
Convergence	177.809	52,89
Phasing Out stat	22.127	6,58
Cohésion	63.002	18,74
Régions Ultrapériphériques	1.109	0,33
<b>Axe Compétitivité &amp; emploi</b>	<b>57.893</b>	17,22
Phasing in	9.587	2,85
Autres régions	48.306	14,37
<i>FEDER</i>	24.153	7,18
<i>FSE</i>	24.153	7,18
<b>Axe Coopération</b>	<b>13.246</b>	3,94
Coopération transfrontalière	6.322	1,88
Coopération transnationale	6.322	1,88
Réseaux de coopération et échange d'expérience	601	0,18
Assistance technique Commission	1.009	0,30

Source : Commission européenne

Quant à la répartition des fonds entre Etats membres, elle se basera pour les différents types d'interventions sur les critères détaillés au tableau n°4. Pour l'axe convergence et le Phasing in, la méthodologie serait similaire à celle appliquée à Berlin en 1999, elle reste à préciser par la Commission pour les autres axes.

Tableau n°4 : Critères de répartition budgétaire

<b>Axe Convergence</b>	
Convergence régionale	Population éligible, prospérité régionale, prospérité nationale, chômage
Phasing Out statistique	Population éligible, prospérité régionale, prospérité nationale, chômage Dégressivité
Cohésion	Population, RNB par habitant, amélioration de la prospérité nationale, superficie
Régions Ultrapériphériques	Population éligible
<b>Axe Compétitivité &amp; emploi</b>	
Phasing in	Population éligible, prospérité régionale, prospérité nationale, chômage Dégressivité
Autres régions	Population éligible, prospérité régionale, chômage, taux d'emploi, niveau éducatif des personnes employées, densité de population
<b>Axe Coopération</b>	Population éligible

Source : Commission européenne

#### 4. Les questions clés du débat

Complémentaire à cette présentation générale, il apparaît utile de mettre en lumière les principaux enjeux du débat qui va s'amorcer entre Etats membres sur les propositions de la Commission.

- Le débat sur le budget de la politique régionale s'inscrit de manière plus large dans celui relatif aux perspectives financières et au budget communautaire pour la période 2007-2013. Certains Etats membres ont adopté des positions fermes sur le maintien du budget à un niveau de 1 % du PIB (crédits de paiement), et plaident donc pour une concentration accrue de la politique régionale sur l'objectif de convergence. D'autres pays soutiennent la proposition de la Commission considérant le budget proposé pour la politique régionale comme un seuil de crédibilité. Des arbitrages devront donc être réalisés au sein de l'enveloppe budgétaire proposée. L'axe de compétitivité régionale et d'emploi constitue à ce niveau l'une des principales variables d'ajustement.
- En liaison avec le point précédent, il apparaît nécessaire de pouvoir démontrer la contribution effective de la politique de cohésion à la stratégie de Lisbonne, son efficacité et la valeur ajoutée communautaire des interventions cofinancées. C'est ce que la Commission, en particulier la DG REGIO, s'est attachée à faire tout au long du processus d'élaboration de ses propositions. Ces aspects sous-tendent en outre plusieurs propositions de la Commission, notamment la concentration thématique, ou l'adoption d'une démarche plus stratégique. Ces questions continueront certainement à sous-tendre le débat budgétaire et l'arbitrage entre politiques à financer au niveau européen.
- Un autre point qui apparaîtra certainement crucial concerne la répartition budgétaire entre Etats membres, en particulier les critères socio-économiques et la méthodologie sur lesquels cette répartition reposera, ceux-ci n'étant certainement pas neutres quant au résultat final.
- La proposition de la Commission prévoit qu'un équilibre entre concentration géographique et thématique devra être trouvé. Cela se traduit notamment par une concentration accrue des moyens sur les zones en retard de développement et l'identification de thèmes prioritaires liés à la stratégie de Lisbonne et Göteborg. Néanmoins, dans le cadre de l'axe compétitivité régionale, est prévue une couverture géographique nettement plus étendue sans augmentation budgétaire. Il sera donc nécessaire, étant donné l'abandon du microzonage de mettre en place un système permettant d'atteindre des masses critiques suffisantes pour ces interventions, et garantissant la concentration des moyens sur les zones rencontrant des difficultés spécifiques.
- Certaines propositions de la Commission semblent ouvrir la voie à une renationalisation de la politique régionale, souhaitée par certains Etats membres, et apparaissent contraires au principe de décentralisation souhaité par la Commission. C'est notamment le cas de la proposition d'élaborer un cadre stratégique au niveau national. Il s'agira à cet égard d'éviter un recul par rapport aux pratiques actuellement en vigueur dans les Etats membres, notamment la Belgique où la gestion de la politique régionale est actuellement entièrement de la responsabilité des régions.
- Un dernier point à signaler, mais qui ne sera pas développé ici, concerne le lien entre ce débat et celui relatif à la révision des lignes directrices sur les aides à finalité régionale, notamment en matière de zonage.

## II. ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA REGION WALLONNE

### 1. Implications des propositions de la Commission pour la Wallonie

Au cours de la période de programmation 2000-2006, la Wallonie bénéficie de l'intervention des fonds structurels dans le cadre de différents programmes :

- Phasing out Objectif 1 : province de Hainaut ;
- Objectif 2 urbain et Phasing out Objectif 2 : bassin Meuse-Vesdre ;
- Objectif 2 rural, Phasing out Objectif 2 et Phasing out Objectif 5b : arrondissements de Dinant, Philippeville, Bastogne, Marche-en-Famenne et Neufchateau et Commune d'Aubange ;
- Objectif 3 : ensemble de la Wallonie, hors province de Hainaut ;
- Plan de développement rural : ensemble de la Wallonie, hors province de Hainaut ;
- Programmes d'initiative communautaire : LEADER +, URBAN, INTERREG et EQUAL.

Actuellement le taux de couverture des Fonds structurels est de deux tiers de la population wallonne et 60 % du territoire. L'accélération du développement des arrondissements bénéficiant des interventions communautaires constitue l'une des quatre priorités du Gouvernement wallon dans le cadre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie qui constitue le cadre stratégique pour l'action du Gouvernement.

Sur base des données actuellement disponibles et des propositions de la Commission, deux provinces wallonnes pourraient bénéficier d'une éligibilité au titre du Phasing out statistique : les provinces de Hainaut, actuellement en Phasing out de l'Objectif 1, et la province de Namur, actuellement partiellement couverte par l'Objectif 2. Leur désignation en 2005 dépendra toutefois des résultats de la négociation quant aux propositions européennes, et de l'évolution du PIB des zones concernées, en particulier de Namur, pour les années 2002 et 2003.

Pour les zones éligibles au Phasing out statistique devront être préparés deux programmes opérationnels, l'un portant sur les interventions du FEDER, l'autre sur celle du FSE, conformément au principe de programmes monofonds adopté par la Commission dans le cadre de la simplification de la programmation.

Tableau n°5 : Indices de PIB par habitant des provinces wallonnes

	<b>Population</b> (milliers habitants)	<b>Indices de PIB par habitant</b> (UE15=100) 1999-2001	<b>Indices de PIB par habitant</b> (UE25=100) 1999-2001
<b>Région Wallonne</b>	<b>3.351</b>	<b>77,1</b>	<b>84,7</b>
Brabant Wallon	353	100,8	110,8
Hainaut	1.280	<b>69,1</b>	75,9
Liège	1.022	80,5	88,5
Luxembourg	250	75,9	83,4
Namur	447	<b>74,8</b>	82,2

Source : EUROSTAT

Le reste de la Wallonie pourrait bénéficier des interventions communautaires dans le cadre de l'Objectif compétitivité régionale et emploi, dans le cadre de programmes FEDER et FSE. Enfin, certains arrondissements pourront s'inscrire dans les programmes de coopération territoriale.

A ce stade, il n'est pas possible de s'avancer sur le plan de la dotation budgétaire belge et wallonne pour la prochaine programmation. Il faut toutefois relever les points suivants :

- L'enveloppe accordée au titre du Phasing out statistique pourrait être conséquente. La situation des deux provinces wallonnes concernées apparaît néanmoins atypique dans la mesure où elles ne sont actuellement pas pleinement éligibles à l'Objectif 1 contrairement aux autres régions des quinze qui émergeraient au Phasing out statistique. Dans le cadre de l'application du principe de dégressivité par référence à l'année 2006, le projet de règlement prévoit donc une exception les concernant, en précisant que les crédits alloués à ces régions en 2007 doivent être « objectifs et équitables » ; les modalités qui s'appliqueront doivent donc encore être précisées. Le faible positionnement des provinces wallonnes, à l'exception du Brabant wallon, par rapport au PIB communautaire indique néanmoins l'ampleur des défis encore à relever dans la Région.

A noter que cette situation particulière résulte essentiellement de la révision des statistiques de PIB régional au niveau belge suite au passage au système SEC 1995, qui a induit une réduction du PIB au niveau wallon, et ne doit pas être interprétée comme une dégradation notable de la situation socio-économique de ces provinces par rapport à la situation qui prévalait en 1999.

- L'enveloppe accordée au titre de l'Objectif compétitivité régionale et emploi sera sans doute limitée, et le choix des critères de répartition des fonds entre Etats membres ne sera pas neutre pour la Belgique. Il conviendra en outre d'opérer une répartition des crédits entre les trois régions belges, sans doute sur base des mêmes critères. La situation des zones industrielles en reconversion telles que Liège nécessite que la priorité continue à leur être accordée dans le cadre de cet axe. Dans ce contexte, l'objectif de concentration thématique et géographique des moyens apparaît crucial afin d'assurer un effet de levier maximal des interventions communautaires et leur efficacité.

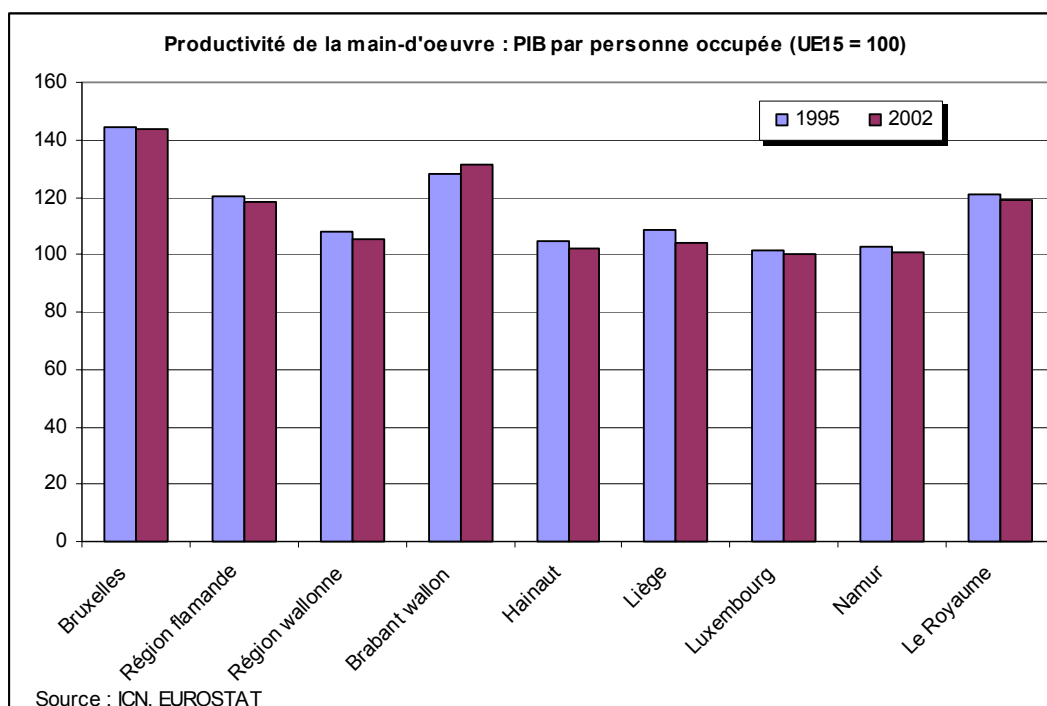
## **2. Positionnement compétitif de la Wallonie au regard des objectifs de Lisbonne**

Le positionnement compétitif global de la Wallonie et de ses provinces par rapport à la moyenne européenne est celui ressortant de l'indice de PIB par habitant tel que présenté au point précédent. La Wallonie se situe sous la moyenne européenne pour cet indicateur, mais il faut relever l'arrêt du processus de divergence depuis 2000. Ce renversement de tendance s'est notamment marqué dans la province de Hainaut, qui bénéficie actuellement des Fonds européens dans le cadre du Phasing out de l'Objectif 1. L'évaluation à mi-parcours de ce DOCUP a néanmoins insisté sur le caractère réversible et fragile de la reprise économique dans la province.

Cet indicateur global est, dans la littérature, souvent décomposé en différentes composantes : productivité de la main-d'œuvre, taux d'emploi et taux d'activité. La productivité et le taux d'emploi étant considérés comme les principaux déterminants de la croissance. Le taux d'emploi est en outre l'un des indicateurs pour lesquels un objectif quantifié au niveau européen a été retenu dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, la valeur cible étant de 70 %.

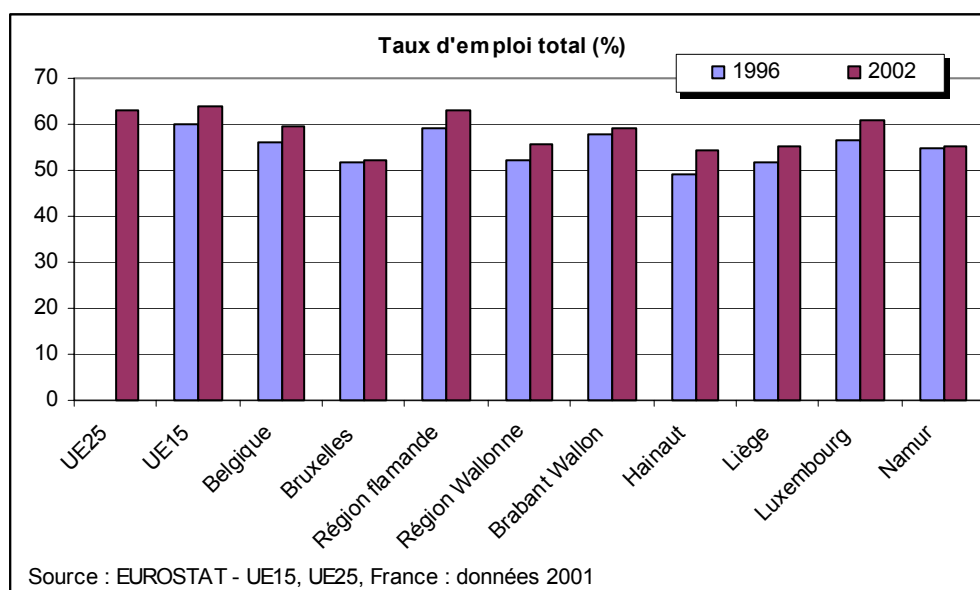
Quoiqu'en retrait par rapport à la moyenne nationale en matière de productivité, la Wallonie se situe au-dessus de la moyenne européenne, seule la province de Brabant wallon se démarquant réellement de cette dernière.

Graphique n° 1



Par contre, le positionnement wallon en matière de taux d'emploi apparaît faible tant par rapport à la moyenne nationale qu'européenne. Il faut toutefois relever une nette amélioration sur ce plan au cours des dernières années.

Graphique n°2



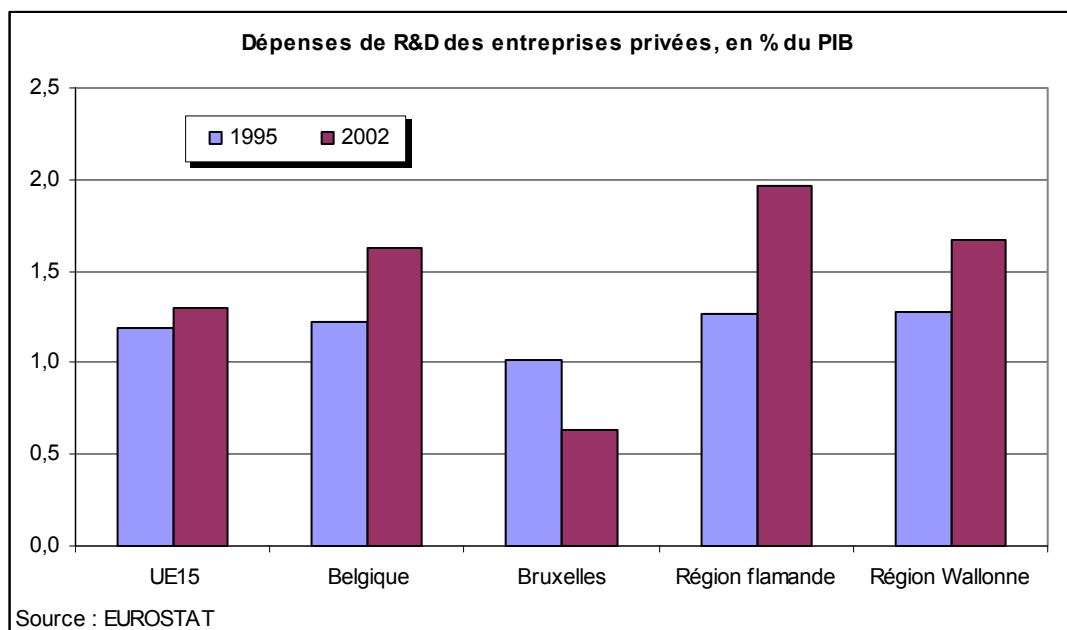
De l'analyse de ces indicateurs globaux, il ressort que les performances économiques de la Wallonie restent insuffisantes. Si ses résultats en matière de productivité s'inscrivent dans la

moyenne européenne, son taux d'emploi et son niveau de PIB sont faibles et traduisent une base économique insuffisamment développée. Bien que le processus de divergence par rapport à la moyenne européenne se soit interrompu au cours de dernières années, il apparaît nécessaire de dynamiser la croissance économique wallonne afin de générer des différentiels de croissance significatifs par rapport à l'Union européenne, et ainsi assurer le rattrapage de la Région. A cette fin, il convient d'activer les principaux facteurs de compétitivité, en se référant notamment à la stratégie de Lisbonne. Une analyse complète de ceux-ci n'étant pas possible dans le cadre de la présente contribution, nous nous limiterons ici à mentionner quelques éléments clés quant au positionnement wallon.

Au préalable, il semble néanmoins utile de se pencher de manière plus spécifique sur un autre indicateur pour lequel une valeur cible a été fixée au niveau européen, et qui concerne les dépenses des R&D. L'objectif global fixé par le Conseil européen à Barcelone est un niveau de dépenses R&D publiques et privées de 3 % du PIB, le niveau à atteindre pour les dépenses privées étant de 2 % du PIB.

En matière de dépenses privées, la Wallonie se situe, avec un taux de 1,67 % en 2002, dans la moyenne belge et sous la moyenne européenne. Ce taux s'est inscrit en hausse depuis 1995, quoique de manière moins marquée qu'en Flandre. Si l'on considère les dépenses globales de R&D, la Wallonie enregistre en 2001 un taux de 2,11 % contre 2,17 % au niveau national et 1,99 % au niveau des quinze, ses performances sont donc relativement bonnes en la matière.

Graphique n° 3



Les autres éléments à retenir des performances wallonnes quant aux facteurs clés de compétitivité<sup>1</sup> sont les suivants<sup>2</sup> :

- En matière d'innovation, la Wallonie enregistre de bonnes performances relatives sur le plan des inputs (dépenses et personnel de R&D), les efforts doivent néanmoins poursuivis à ce niveau afin de rencontrer les objectifs européens en la matière. Par ailleurs, les performances wallonnes restent insuffisantes sur le plan des résultats (demandes de brevets notamment).
- De même, les activités innovantes à haute valeur ajoutée (mesurées sur base de la part de l'emploi dans les secteurs high-tech) ne sont pas assez développées en Wallonie ; la Région reste en outre marquée par un développement insuffisant des services marchands, en particulier des services aux entreprises ; cela ressort notamment de la répartition sectorielle de la valeur ajoutée.
- Bien que le taux d'investissement wallon (18 % en 2001) s'inscrive dans la moyenne européenne (17,9 % en 2001), les efforts d'investissement des entreprises apparaissent insuffisants pour assurer un développement de la base productive wallonne et donc un rattrapage sur le plan du PIB.
- Les efforts de formation de la population wallonne devraient également être renforcés, que ce soit au niveau de l'éducation supérieure (la Wallonie se positionne néanmoins relativement bien pour les indicateurs y relatifs par rapport à la moyenne européenne) ou de la formation tout au long de la vie (pour laquelle la Wallonie se situe nettement en retrait des résultats communautaires). Il s'agit là d'un élément clé pour assurer le développement d'activités innovantes, l'intensification des efforts de recherche, et la hausse du taux d'emploi.
- La progression des exportations wallonnes est relativement bonne, mais la part de la Région dans le total national reste faible (de l'ordre de 15 %). Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'inscription des entreprises wallonnes, et en particulier des PME, dans des activités d'internationalisation, tant en matière d'exportation que d'expansion à l'étranger.
- La dynamique entrepreneuriale wallonne est encore trop faible au regard de la densité actuelle du tissu d'entreprises. Malgré un taux de création brut se situant dans la moyenne nationale (7,1 %), les taux de disparition restent supérieurs à la moyenne belge. Comme conséquence, la Wallonie a enregistré une évolution nette négative au cours des dernières années. Des nuances doivent néanmoins être apportées à ce constat global en faisant la distinction entre indépendants et entreprises.
- De manière plus générale, les différents indicateurs relatifs à la propension à entreprendre (notamment le TEA, Total Entrepreneurial Activity Index, mesure par le Global Entrepreneurship Monitor) indiquent que les efforts doivent être poursuivis dans ce domaine afin d'impulser davantage l'esprit d'entreprise.
- Les indicateurs disponibles en matière de TIC (source : Agence Wallonne des Télécommunications) indiquent que des progrès importants ont été réalisés en matière d'accès à Internet, ceux-ci doivent néanmoins être poursuivis.
- Les initiatives prises récemment en Région wallonne en matière de mise en réseau des entreprises s'inscrivent dans les recommandations du rapport 2003 sur la compétitivité publié par la Commission ; ont notamment été développés des clusters et des grappes

---

<sup>1</sup> Ces facteurs clés ont été identifiés au départ des priorités de la stratégie de Lisbonne, du rapport 2003 sur la compétitivité, des deuxième et troisième rapports sur la cohésion économique et sociale notamment.

<sup>2</sup> Les résultats présentés ici sont extraits d'une étude plus approfondie réalisée en interne par la Direction de la Politique Economique, non publiée.

technologiques. Il s'agira d'en évaluer les effets concrets et d'amplifier la dynamique afin de généraliser ce mode de fonctionnement en réseau à l'ensemble du tissu économique wallon.

- Il faut enfin relever des performances différenciées entre arrondissements et provinces wallons, certains d'entre eux rencontrant encore des problèmes importants liés à la reconversion industrielle. En liaison avec ce point, il apparaît que les arrondissements urbains wallons (Liège, Charleroi et Mons) ne jouent pas le rôle de moteurs de croissance en Wallonie.

Il ressort de ce survol rapide qu'un certain nombre de thèmes mis en exergue par la Commission dans ses propositions pour la future politique régionale apparaissent cruciaux pour la Wallonie, l'on peut notamment relever l'innovation et la R&D, le transfert de technologies, le développement des réseaux d'entreprises, la stimulation de l'entrepreneuriat, la diffusion des TIC, la formation.

### **3. Perspectives**

Les évaluations à mi-parcours des DOCUP 2000-2006 mis en œuvre (en particulier le DOCUP Phasing out Objectif 1 Hainaut) en Wallonie indiquent que si des progrès ont été réalisés et des acquis engrangés au cours des programmations précédentes et actuelle, la nouvelle dynamique de croissance qui a été amorcée doit encore être consolidée, le processus de rattrapage s'inscrivant dans le long terme. Sont notamment recommandés la poursuite d'une politique de type top-down pour la pérennisation et la consolidation des pôles de développement en émergence, une articulation renforcée entre la politique régionale wallonne et les fonds structurels et un approfondissement de la politique de mise en réseau.

L'analyse des performances wallonnes montre l'ampleur des défis auxquels doit encore faire face la Wallonie pour contribuer de manière substantielle à l'atteinte des objectifs de Lisbonne ; bien que des progrès importants aient été accomplis et que des signes positifs puissent être mis en évidence, les performances économiques de la Région restent insuffisantes pour assurer son développement à long terme. Il apparaît donc nécessaire pour la Région de s'inscrire de manière volontariste dans les orientations stratégiques de Lisbonne afin d'assurer son rattrapage par rapport à la moyenne européenne en termes de PIB par habitant et de taux d'emploi.

A cet égard, les propositions de la Commission en matière de politique régionale fournissent un cadre pertinent pour l'élaboration d'une stratégie de développement au niveau wallon, au sein de laquelle il conviendra d'identifier la manière d'utiliser de manière optimale les moyens qui seront disponibles au titre des Fonds structurels. Une réflexion devra dès lors être menée sur les priorités stratégiques, le ciblage thématique et géographique à privilégier en Wallonie dans le cadre des programmes opérationnels, en cohérence avec la stratégie de Lisbonne et les priorités du Gouvernement wallon (Contrat d'Avenir pour la Wallonie renouvelé, en préparation).

Il apparaît notamment nécessaire de prendre en compte les dimensions suivantes :

- ciblage sur des actions permettant de générer des gains de valeur ajoutée substantiels, et donc d'assurer le rattrapage économique de la Région ;
- ciblage sur les actions pour lesquelles l'effet de levier des fonds européens sont les plus importants ;

- ciblage sur les zones géographiques rencontrant les difficultés les plus importantes, notamment dans le cadre de l'objectif de compétitivité régionale pour lequel les moyens budgétaires seront vraisemblablement limités, et renforcement du rôle moteur de croissance des pôles urbains, dans une optique de développement territorial équilibré (effets d'entraînement et de diffusion) ;
- renforcement de la cohérence entre la stratégie de développement de la Région telle que définie dans le Contrat d'Avenir, les axes stratégiques développés dans le cadre des DOCUP et la stratégie européenne telle que définie à Lisbonne ;
- prise en compte et valorisation des acquis des programmes précédents ;
- la coordination et la recherche de synergies entre programmes FEDER et FSE constitueront enfin un enjeu de taille.

### III. CONCLUSION

Les propositions mises sur la table par la Commission européenne pour la prochaine programmation défendent l'idée du maintien d'une politique de cohésion forte, dotée d'un budget important, et s'inscrivant dans les orientations de la stratégie de Lisbonne. Du débat, notamment budgétaire, entre Etats membres quant à ces propositions dépendront la forme et le contenu de la politique régionale réformée pour la période 2007-2013.

Sur base des propositions actuelles, la Région Wallonne pourrait continuer à bénéficier d'interventions des Fonds structurels au cours de la prochaine période de programmation. Les moyens dont elle pourra bénéficier dépendront néanmoins de l'issue du débat sur les modalités particulières qui seront appliquées aux zones wallonnes en Phasing out statistique, au maintien et aux dotations budgétaires de l'axe compétitivité et emploi, à la méthodologie et aux critères de répartition des fonds entre Etats membres et régions.

L'analyse de la situation économique de la Région montre que les défis en matière de compétitivité y restent importants. Il conviendra dès lors d'exploiter de manière optimale les opportunités, sans doute les dernières, fournies par la politique régionale européenne pour assurer le rattrapage économique de la Wallonie, en particulier des sous-régions rencontrant les difficultés les plus importantes, et de l'inscrire de manière volontariste dans la voie de la concrétisation des objectifs fixés à Lisbonne. Cela nécessitera également un recours accru aux autres politiques communautaires de compétitivité pour lesquelles la Commission prévoit également un renforcement conséquent des moyens budgétaires (politiques de R&D, de formation, d'entreprise, Banque Européenne d'Investissement et Fonds Européen d'Investissement, réseaux transeuropéens,...).

## BIBLIOGRAPHIE

- Commission européenne, 2004, « *Un nouveau partenariat pour la cohésion – convergence, compétitivité, coopération. Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale* », COM(2004)107.
- Commission, européenne, 2004, « *Construire notre avenir commun. Défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie – 2007-2013* », COM(2004)101.
- Commission européenne, 2003, « *European Competitiveness Report 2003* », SEC(2003)1299.
- Commission européenne, 2003, « *A study on the factors of regional competitiveness* », Coordination by Cambridge Econometrics.
- Commission européenne, 2004, « *Réalisons Lisbonne : réformes pour une Union élargie* », COM(2004)29.
- Commission européenne, 2004, « *Proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds Européen de Développement Régional, le Fonds Social Européen et le Fonds de cohésion* », COM(2004)492.
- Commission européenne, 2004, « *Proposition de règlement du Conseil relatif au Fonds Européen de Développement Régional* », COM(2004)495.
- Commission européenne, 2004, « *Proposition de règlement du Conseil relatif au Fonds Social Européen* », COM(2004)493.
- Commission européenne, 2004, « *Document de travail de la Commission. Proposition en vue du renouvellement de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire* », COM(2004)498.
- DULBEA-FUCAM, 2003, « *Evaluation à mi-parcours du DOCUP Phasing out Objectif 1 Hainaut 2000-2006* », Rapport à la Région Wallonne.
- ADE, 2003, « *Evaluation à mi-parcours du DOCUP Objectif 2 Meuse-Vesdre 2000-2006* », Rapport auprès de la Région Wallonne.
- ADE, 2003, « *Evaluation à mi-parcours du DOCUP Objectif 2 Namur-Luxembourg 2000-2006* », Rapport auprès de la Région Wallonne.
- Ministère de la Région Wallonne – Direction de la Politique Economique, Juillet 2004, « *Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en Région Wallonne : Rapport sur le positionnement compétitif de la Wallonie* », Rapport interne, non publié.

#### IV. ANNEXE : CADRE FINANCIER 2007-2013

<i>Millions Euros prix 2004</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2007-2013</i>
<b>CREDITS D'ENGAGEMENTS</b>									
<b>1. Croissance durable</b>	<b>46.621</b>	<b>58.735</b>	<b>61.875</b>	<b>64.895</b>	<b>67.350</b>	<b>69.795</b>	<b>72.865</b>	<b>75.950</b>	<b>471.465</b>
1a) Compétitivité pour la croissance et l'emploi	8.791	12.105	14.390	16.680	18.965	21.250	23.540	25.825	132.755
1b) Cohésion pour la croissance et l'emploi	37.830	46.630	47.485	48.215	48.385	48.545	49.325	50.125	338.710
3 axes	37.571	46.333	47.168	47.879	48.024	48.163	48.923	49.704	336.194
autres ( autres actions et administration)	259	297	317	336	361	382	402	421	2.516
<b>2. Conservation et gestion des ressources naturelles</b>	<b>56.015</b>	<b>57.180</b>	<b>57.900</b>	<b>58.115</b>	<b>57.980</b>	<b>57.850</b>	<b>57.825</b>	<b>57.805</b>	<b>404.655</b>
<b>3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice</b>	<b>2.342</b>	<b>2.570</b>	<b>2.935</b>	<b>3.235</b>	<b>3.530</b>	<b>3.835</b>	<b>4.145</b>	<b>4.455</b>	<b>24.705</b>
<b>4. L'UE en tant que partenaire mondial</b>	<b>11.232</b>	<b>11.280</b>	<b>12.115</b>	<b>12.885</b>	<b>13.720</b>	<b>14.495</b>	<b>15.115</b>	<b>15.740</b>	<b>95.350</b>
<b>5. Administration</b>	<b>3.436</b>	<b>3.675</b>	<b>3.815</b>	<b>3.950</b>	<b>4.090</b>	<b>4.225</b>	<b>4.365</b>	<b>4.500</b>	<b>28.620</b>
Compensations	1.041	120	60	60					
<b>TOTAL</b>	<b>120.687</b>	<b>133.560</b>	<b>138.700</b>	<b>143.140</b>	<b>146.670</b>	<b>150.200</b>	<b>154.315</b>	<b>158.450</b>	<b>1.025.035</b>
% RNB	1,15%	1,23%	1,25%	1,26%	1,26%	1,26%	1,27%	1,27%	1,26%
<b>CREDITS DE PAIEMENTS</b>									
	114.740	124.600	136.500	127.700	126.000	132.400	138.400	143.100	928.700
% RNB	1,09%	1,15%	1,23%	1,12%	1,08%	1,11%	1,14%	1,15%	1,14%
<b>Crédits d'engagement – En % du RNB</b>									
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Moyenne</b>
<b>1. Croissance durable</b>	0,44%	0,54%	0,56%	0,57%	0,58%	0,59%	0,60%	0,61%	0,58%
1a) Compétitivité pour la croissance et l'emploi	0,08%	0,11%	0,13%	0,15%	0,16%	0,18%	0,19%	0,21%	0,16%
1b) Cohésion pour la croissance et l'emploi	0,36%	0,43%	0,43%	0,42%	0,41%	0,41%	0,41%	0,40%	0,42%
3 axes	0,36%	0,43%	0,43%	0,42%	0,41%	0,40%	0,40%	0,40%	0,41%
autres ( autres actions et administration)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>2. Conservation et gestion des ressources naturelles</b>	0,53%	0,53%	0,52%	0,51%	0,50%	0,48%	0,48%	0,46%	0,50%
<b>3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice</b>	0,02%	0,02%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,04%	0,03%
<b>4. L'UE en tant que partenaire mondial</b>	0,11%	0,10%	0,11%	0,11%	0,12%	0,12%	0,12%	0,13%	0,12%
<b>5. Administration</b>	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%
compensations	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	1,15%	1,23%	1,25%	1,26%	1,26%	1,26%	1,27%	1,27%	1,26%

Source : Commission européenne